



Guide des documents

Quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. 15-20 novembre 2010, Punta del Este, Uruguay

L'Alliance pour la Convention-cadre (FCA) a préparé les documents d'information suivants* en guise de supports aux discussions de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) qui se tiendront lors de sa quatrième session (COP-4) :

- COP-4/1 : *document d'information sur l'article 6*. La FCA invite les Parties à instaurer un groupe de travail chargé d'élaborer des directives pour l'application de l'article 6.
- COP-4/2 : *directives pour l'application de l'article 6 de la CCLAT – Ce que les ministères des Finances doivent savoir*. Les taxes sur le tabac apportent des bénéfices fiscaux et sanitaires évidents ; elles génèrent des recettes et elles ont le soutien à la fois des économistes, d'autres experts et du public.
- COP-4/3 : *directives pour l'application de l'article 6 de la CCLAT – Raisons pour lesquelles les ministères des Finances devraient les soutenir*. De bonnes politiques de taxation du tabac sont largement susceptibles d'encourager les fumeurs à arrêter de fumer et de dissuader les jeunes de commencer, tout en entraînant une augmentation considérable des recettes fiscales. Parmi toutes les mesures antitabac existantes, celle de la taxation est probablement, à elle seule, la plus efficace pour réduire rapidement la consommation de tabac.
- COP-4/4 : *directives pour l'application des articles 9 et 10 de la CCLAT*. La FCA soutient le projet de directives pour l'application des articles 9 et 10 (réglementation de la composition des produits du tabac et des informations sur les produits du tabac à communiquer) et recommande que la quatrième session de la Conférence des Parties adopte en l'état les directives proposées.
- COP-4/5 : *document d'information sur l'article 12*. La FCA recommande à la COP-4 d'adopter le projet de directives pour l'application de l'article 12 (éducation, communication, formation et sensibilisation du public).
- COP-4/6 : *document d'information sur l'article 14*. La FCA soutient fermement le projet de directives pour l'application de l'article 14 (mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique) et recommande que les Parties adoptent l'ensemble de ces directives sans les modifier.
- COP-4/7 : *groupe de travail sur les activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18), document d'information*. La FCA encourage les Parties à décider de prolonger le mandat du groupe de travail sur les activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables.

- COP-4/8 : *document d'information sur l'élaboration de recommandations relatives aux moyens adéquats à mettre en œuvre afin de simplifier l'application de l'article 19 (responsabilité)*. La FCA recommande aux Parties de demander au Secrétariat de la Convention de rédiger un rapport visant à faciliter l'application de l'article 19 (responsabilité) et de le soumettre à la Conférence des Parties lors de sa cinquième session à des fins d'étude.
- COP-4/9 : *document d'information sur les prochaines étapes concernant le projet de protocole sur le commerce illicite*. La FCA pense qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations en vue de l'adoption d'un protocole et que la prochaine session de l'organe intergouvernemental de négociation devrait se tenir à la fin de l'année 2011. Par conséquent, elle recommande d'instituer un groupe de travail, chargé de soumettre un rapport à la prochaine session de l'OIN, afin de s'assurer que les dispositions du protocole complètent, sans les dupliquer, les dispositions des autres accords et systèmes internationaux existants.
- COP-4/10 : *document d'information sur le plan de travail et le budget de la Conférence des Parties*. La FCA invite instamment la COP à verser des contributions extrabudgétaires qui permettront de mettre pleinement en œuvre le plan de travail 2010 – 2011, à augmenter les contributions volontaires évaluées (CVE) et à s'engager à verser des contributions extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012 - 2013.
- COP-4/11 : *document d'information sur la coopération internationale et les perspectives pour la CCLAT*. La FCA prie instamment les Parties d'étudier les moyens d'intégrer la mise en œuvre de la CCLAT dans les initiatives de coopération régionale et internationale existantes.
- COP-4/12 : *document d'information. L'heure est venue de remettre l'examen de la mise en œuvre à l'ordre du jour*. La FCA recommande à la Conférence des Parties de demander au Secrétariat de la Convention de préparer un rapport complet sur les procédures et mécanismes d'examen de la mise en œuvre de la Convention possibles et de soumettre ce rapport à l'examen de la COP à sa cinquième session.
- COP-4/13 : *document d'information sur les ressources financières et mécanismes d'assistance*. La FCA prie les Parties de fournir des contributions extrabudgétaires pour la mise en œuvre des activités d'assistance approuvées dans le plan de travail et d'instituer un groupe de travail chargé d'examiner les progrès accomplis en matière de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention.
- COP-4/14 : *document d'information sur l'adoption de mesures de coopération internationale en vue de l'élimination de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage*. La FCA demande à la Conférence des Parties de décider d'adopter et d'appliquer les recommandations sur les mesures qui contribueraient à l'élimination de la publicité, de la promotion et du parrainage transfrontières du tabac, en veillant à ce que ces mesures soient également appliquées sur le plan interne.
- COP-4/16 : *document d'information sur la mise en œuvre de la CCLAT et les règles internationales en matière de commerce et d'investissement*. La FCA exhorte les Parties à instaurer un groupe de travail sur les relations entre la mise en œuvre de la CCLAT, le commerce international et l'investissement.
- COP-4/17 : *lutte et prévention contre les produits du tabac sans fumée et les cigarettes électroniques*. La FCA recommande de ne pas inclure les travaux portant sur la cigarette électronique dans le mandat du groupe de travail sur les articles 9 et 10 étant donné que le thème des cigarettes électroniques n'est pas lié à ceux qu'il a été chargé de traiter.

- COP-4/18 : *document d'information relatif à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la lutte contre les maladies non transmissibles et leur prévention*. La FCA invite la COP à demander au Secrétariat de préparer un rapport au sujet des résultats du Sommet de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT) et de ses effets sur la mise en œuvre de la Convention à soumettre à la COP lors de sa cinquième session.
- COP-4/24 : *document d'information sur la normalisation et l'harmonisation des données et des initiatives de collecte des données*. La FCA encourage les Parties à instaurer un groupe d'experts bénéficiant de la large représentation habituelle pour réviser les outils de notification de la CCLAT.

** Remarque : les documents de la FCA précités ne suivent pas le même système de numérotation que celui du Secrétariat ; une note incluse dans la zone de texte en haut de chaque document de la FCA indique le point de l'ordre du jour provisoire auquel il se réfère. L'ordre du jour provisoire de la COP-4 peut être consulté sur le site de la CCLAT à l'adresse suivante : http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop4/FCTC_COP4_1annotatedRev1-fr.pdf. Les documents d'informations de la FCA destinés aux médias ne sont pas inclus dans la présente liste.*